



Lettre cliente magasin Géant Casino : Albi, le 29 juillet 2011

Monsieur Pierre IZARD
Directeur GEANT CASINO
2, rue Francisco Goya
81000 ALBI

Monsieur le Directeur,

J'étais une fidèle cliente de votre magasin et j'avais plaisir à y passer un moment, trouvant dans les nombreux rayons de quoi satisfaire ma curiosité et mes différents besoins pour moi et ma famille.

Or il se trouve que j'ai constaté qu'un rayonnement Hautes Fréquences micro-ondes WiFi m'empêche dorénavant d'y faire mes courses et d'y flâner.

En effet devant la prolifération de ces nouvelles pollutions et comme de nombreuses personnes dans la population qui l'ont identifié ou l'ignorent encore, je suis devenue Electro Hyper Sensible. Les rayonnements WiFi me procurent différents malaises physiques : contractions des muscles, maux de tête, stress important etc...

Je vous prie d'ailleurs de bien vouloir vous référer à l'abondante documentation diffusée sur internet qui vous expliquera de manière précise en quoi ce problème des ondes représente un véritable problème de santé publique dont le scandale devrait bientôt se faire connaître dans l'opinion publique de façon massive.

Nous achetons nos produits alimentaires et autres dans votre chaîne de magasin, participons à l'accroissement du chiffre d'affaires du Groupe Casino et c'est à ce titre que je vous demande de bien vouloir considérer cette situation néfaste et y mettre un terme dans les meilleurs délais.

Un autre aspect est évidemment la protection de votre personnel qui ne devrait pas subir ces rayonnements pendant de longues heures. Le temps n'est pas loin pour que les responsables des CHSCT prennent la mesure de cette situation et agissent conformément à l'intérêt public et au maintien de la santé du personnel.

Votre magasin est, à ma connaissance, le seul hypermarché sur Albi qui présente cet inconvénient majeur. De plus vous êtes un établissement plutôt haut de gamme, soyez innovant, soyez dans l'air du temps et utilisez les technologies filaires pour le bien de tous et pour votre vitrine sanitaire et sociale.

Vous remerciant de vos commentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Copies

- [Robin des Toits](#)
- [Next Up Organisation](#)
- Siège Social Casino

- Ndlr de Nex-up organisation "**Casino : Irradiation illégale des clients (sauf preuve du contraire)**"

Le client qui pénètre dans un centre commercial a droit à un environnement sain non pollué par les irradiations artificielles HF micro-ondes. Si la Sté commerciale Casino veut offrir le WiFi gratuit à ses clients nous lui conseillons de créer un espace spécial dédié et totalement isolé des irradiations HF afin de ne pas impacter les clients qui sont venus seulement réaliser leurs achats.

Ceci dit, nous sommes dans un pays de droit, **comme tous les commerces de France**, Casino possède une assurance Responsabilité Civile obligatoire, néanmoins force est de constater que la société gérante du Casino d'Albi est dans **l'illégalité au regard de l'absence de couverture obligatoire d'assurances (RC) pour ses clients : Son contrat de RC possède une exclusion du risque électromagnétique (exemple copie de contrat RC).**

Pour les professionnels ou assimilés, seul les employés sont couverts (les tiers exclus, ce qui signifie les clients), ceci est stipulé clairement dans les clauses de leurs contrats.

Pareillement tout le monde peut prendre connaissance de son propre contrat de RC (d'habitation par exemple) afin de vérifier dans les clauses d'exclusions que le risque électromagnétique y est bien stipulé.

Dossiers : Les assureurs et le risque électromagnétique [\[Partie 1\]](#) [\[Partie 2\]](#)

" les assureurs assurent un risque et n'assurent pas une certitude ou un risque incalculable "